

Informations de base	
2026/2824(RPS) RPS - Actes d'exécution	En attente du vote du Parlement
Objection formulée conformément à l'article 115, paragraphes 2 et 3 et paragraphe 4, point c), du règlement intérieur: Plomb dans la grenaille de chasse	
Modification Règlement 2006/1907 2003/0256(COD) Subject 3.70.13 Substances dangereuses, déchets toxiques et radioactifs (stockage, transport)	

Informations techniques	
Référence de la procédure	2026/2824(RPS)
Type de procédure	RPS - Actes d'exécution
Sous-type de procédure	Comitologie avec contrôle
Modifications et abrogations	Modification Règlement 2006/1907 2003/0256(COD)
Base juridique	Règlement du Parlement EP 115-p2-3
État de la procédure	En attente du vote du Parlement
Dossier de la commission	ENVI/10/06375